



THINK • STIMULATE • BRIDGE

LE PARTENARIAT AFRIQUE-EUROPE EN QUÊTE DE SENS

Editeurs :

LARABI JAIDI & IVÁN MARTÍN

CHAPITRE 9 :

Le prisme migratoire dans les relations futures entre le Maghreb et le reste de l'Afrique

Hassen Boubakri

La position géographique du Maghreb central est ouverte sur deux espaces humains et économiques d'une grande importance. Le Maghreb est aux portes de l'Europe, mais son voisinage sud s'ouvre sur des ensembles d'Etats africains liés par des traités régionaux (CEDEAO, COMESA, CEMAC, Cen-Sad...).

Ce papier traite des perspectives des échanges migratoires entre la région du Maghreb d'un côté, et l'Afrique au Sud du Sahara, de l'autre, dans un contexte marqué par la poussée de l'externalisation des contrôles migratoires de l'Europe vers, non seulement les pays du Maghreb, mais aussi, et surtout, en direction des pays du Sahel.

Ce contexte est également marqué par des diplomaties actives de pays comme le Maroc, la Tunisie et aussi l'Algérie, en vue de renforcer leurs échanges économiques en Afrique, s'y implanter et y prendre des parts de marché. La question qui se pose est de savoir si ces pays ont réfléchi à la manière dont les échanges humains (donc la migration et la mobilité) peuvent, ou doivent, accompagner, dans les deux sens, ces échanges économiques.

Avec 1,2 Milliards d'habitants, l'Afrique devient un géant démographique, ce qui représente un potentiel humain et économique considérable ; 70% des Africains ont moins de 30 ans, dont une partie est bien formée, soit un potentiel de ressources humaines non négligeables.

Le Maghreb peut-il tirer profit de cette « dividende » démographique, ou est-elle plutôt source de risques? Quels sont les potentiels et les enjeux posés par les flux migratoires entre, d'un côté, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne et, de

l'autre, entre l'Afrique et l'Europe, quand les pays d'Afrique du Nord servent de zone de transit en direction de l'Europe ?

La dimension historique des rapports entre le Maghreb et l'Afrique au sud du Sahara

Le Maghreb¹⁹⁵ revendique régulièrement ses multiples appartenances géographiques et culturelles : il est l'occident du Monde arabe, mais il est aussi situé au Nord de l'Afrique, sur la rive Sud, donc africaine, de la Méditerranée, mais aussi sur la rive Nord du Sahara, le plus grand désert du monde et de l'Afrique. Si cette triple identité, arabe (et berbère), africaine et méditerranéenne du Maghreb revient dans les discours et les représentations, faudrait-il signaler que le Maghreb n'a recommencé à remettre en avant son appartenance africaine que depuis les guerres de libération nationales, suivies des indépendances, dans les années 50 et 60 du 20^{ème} siècle. En effet, depuis la fin du Moyen âge, le déclin du commerce caravanier a contribué à détourner le regard du Maghreb de son voisinage subsaharien en direction de la Méditerranée, où se sont jouées les luttes entre les empires maritimes méditerranéens (Ottoman, Espagnol et Portugais). La renaissance européenne, la révolution industrielle puis les colonisations ont encore ancré le Maghreb en Méditerranée.

La lutte contre la colonisation et l'émancipation de l'Afrique ont uni les leaders du Nord du Continent (Mohamed V, puis Hassan II, Ould Daddah, Ben Bella puis Boumediene, Bourguiba, Kadhafi plus tard...) avec les leaders du reste de l'Afrique (Senghor, Nkrumah, Houphouët-Boigny, Sékou Touré...). Ce sont donc les leaders des indépendances maghrébines qui ont de nouveau déplacé le regard du Maghreb en direction de son voisinage sud, à savoir l'Afrique subsaharienne.

Les trois décennies (1960, 1970, 1980) écoulées après les indépendances ont permis de mettre en place des programmes et des actions de coopération et d'échanges multiples entre les pays du Maghreb et les pays du Sahel, surtout francophones situés sur la rive sud du Sahara. Même si elles étaient numériquement dérisoires, la circulation et la mobilité entre les deux ensembles se faisaient sans conditions et sans contraintes.

Il est vrai que les traditions d'échanges humains historiques entre populations

¹⁹⁵ Le mot « Maghreb » dans la langue arabe désigne l'occident (l'Ouest, où le soleil se couche) du monde arabe, en opposition au « Machrek » qui désigne l'orient (l'Est, d'où se lève le soleil).

transfrontalières et communautés tribales ont continué malgré les frontières tracées par la colonisation et maintenues après. Les Touaregs ont toujours circulé entre la Libye, l'Algérie, le Niger, le Mali et le Burkina. Le domaine des Toubous s'étend du Sud de la Libye, au Nord du Tchad et au Nord-Est du Niger. L'invasion italienne de la Libye, en 1911, a poussé à l'exil des communautés et des tribus entières qui se sont réfugiées dans les pays voisins dont le Soudan, le Tchad et le Niger. La zone du Lac Tchad a fixé une partie de la tribu libyenne des Ouled Slimane dont une partie des descendants s'est enracinée sur place, alors qu'une autre partie est retournée en Libye, après l'indépendance. Les réseaux tribaux et les alliances matrimoniales multipliées et renouvelées ont permis de maintenir des relations fortes entre ces communautés dispersées entre le Nord et le Sud du Sahara. Ils ont également permis de développer des relations d'échanges matériels qui ont soudé les intérêts des uns et des autres.

Et c'est grâce à ces réseaux que la main d'œuvre originaire des pays du Sahel a été recrutée pour répondre aux besoins des pays producteurs de pétrole au Nord du Sahara (Libye et Algérie). Le renchérissement des prix du pétrole au début des années 70 ont permis à ces pays de lancer d'ambitieux programmes d'équipement et d'aménagement de leurs régions sahariennes (infrastructure routières et hydrauliques, aménagement urbain, aménagement de nouvelles oasis sahariennes ou réhabilitation des anciennes... etc.). La Libye, par exemple, est ainsi devenue un grand pays importateur de main d'œuvre originaire de différentes régions dans le monde, mais surtout subsaharienne. Au début du nouveau millénaire, avec 2 à 2,5 millions d'immigrés, ce pays apparaissait comme le plus grand pays d'accueil des migrants sur le continent africain. La migration subsaharienne en Algérie est restée cloisonnée dans le sud et dans les régions pétrolières. Mais, cette donne changera dans la dernière décennie (années 1990) du XX^{ème} siècle.

Évolution de la fonction migratoire du Maghreb vis-à-vis de l'Afrique

Ainsi, les pays du Maghreb ont vu leur fonction et leurs relations migratoires avec l'Afrique subsaharienne se diversifier. S'ils demeurent principalement des pays de départ (6 à 7 millions de Maghrébins travaillent et résident à l'étranger), ces pays sont devenus aussi, depuis, des pays de transit, puis d'immigration de centaines de milliers de ressortissants des pays subsahariens.

Des facteurs multiples ont contribué à cette évolution:

- La Libye, principal pays d’immigration de la région, a été confrontée à des pressions d’origine aussi bien endogènes qu’exogènes qui ont fragilisé ses capacités d’accueil des travailleurs migrants, en majorité subsahariens. A la chute des prix du pétrole se sont ajoutés les effets de la confrontation avec les pays occidentaux, suite aux attentats¹⁹⁶ considérés comme étant de la responsabilité du régime libyen. La Libye fut bombardée en 1986, puis soumise à l’embargo en 1992. Pour desserrer l’étai de ces sanctions, la Libye a inauguré une politique africaine fort active. Elle a ainsi, entre autres, grand ouvert ses portes aux migrants africains qui étaient soumis à peu de contrôles. C’est ce qui explique le fait que ce pays est devenu le plus grand pays d’immigration sur la rive Sud du Sahara. Mais, ces tensions avec l’occident et le marasme économique lié à la chute des prix du pétrole, ont fini par créer des tensions sociales entre population libyenne et migrants, surtout subsahariens¹⁹⁷. Du coup, une partie des travailleurs migrants subsahariens ne pouvaient plus trouver en Libye les conditions d’une migration paisible. C’est l’un des facteurs qui ont transformé la Libye en pays de transit.
- Le deuxième facteur est lié à l’éclatement, dans les années 1990 et au début du nouveau millénaire, des guerres civiles et des conflits ethniques qui s’éteint étendus de l’Afrique occidentale (Libéria, Sierra Leone, Côte d’Ivoire) à la Corne de l’Afrique (Somalie, Erythrée, Sud Soudan, Darfour), en passant par l’Afrique centrale (génocide rwandais, guerre civile en RDC). Ces conflits ont généré des centaines de milliers de victimes et des millions de déplacés internes et de réfugiés, restés en majorité au sud du Sahara, mais dont une partie ont traversé le Sahara, en empruntant un réseau dense de routes migratoires en direction des pays du Maghreb. L’éclatement de nouveaux conflits depuis 2012 (guerre au Mali, en République Centrafricaine et au Sud Soudan) n’a fait qu’aggraver la situation.
- En Europe, des politiques migratoires restrictives engagées par les principaux pays riches, et en particulier en Europe : mise en place, dès le début des années 1990, du système Schengen (soumission des ressortissants des pays tiers au visa Schengen, espace européen de libre circulation...).

¹⁹⁶ Discothèque de Berlin en 1986, attentats de Lockerbie en 1988, du DC10 d’UTA en 1989 au Niger...

¹⁹⁷ Des pogroms et de chasses à l’homme et des violences contre les migrants ont fait plusieurs morts en octobre 2000.

La fermeture des portes de l'Europe aux migrations traditionnelles en provenance du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne est à l'origine de l'émergence de la migration irrégulière à partir des côtes maghrébines, initiées d'abord par les Maghrébins qui ne pouvaient plus accéder librement, comme jadis, au territoire européen. Les migrants subsahariens, toujours plus nombreux et plus vulnérables au Maghreb, n'ont fait que rejoindre les Maghrébins dans ces traversées de la Méditerranée. La Libye, la Tunisie et le Maroc sont ainsi devenus des plateformes de départ de dizaines de milliers de migrants maghrébins et subsahariens, en direction des côtes espagnoles et italiennes. Dès les années 1998, puis 2003-2004, le Maroc et la Tunisie ont cédé aux pressions européennes pour signer des accords de réadmission et pour engager des politiques de lutte contre la migration irrégulière. La Libye, de son côté, sous embargo jusqu'à 2003, fermait les yeux, pour ne pas dire plus, sur les traversées en direction des côtes italiennes. Elle a ainsi fait de la migration irrégulière, des Subsahariens en particulier, un outil de pression sur l'Europe pour suspendre les sanctions et lever l'embargo en 2003. Entre 2004 et 2010, le nombre des arrivées irrégulières sur les côtes italiennes n'a cessé de baisser pour descendre au dessous de 5000 arrivées en 2010.

Les effets des soulèvements arabes et des politiques européennes sur les migrations entre les pays du Maghreb et de l'Afrique au Sud du Sahara

La donne a encore évolué après la vague des soulèvements et de rébellions de 2011 dans certains pays du monde arabe, ou après l'éclatement de nouveaux conflits au Maghreb (La Libye), et au Sud du Sahara (Mali, la république Centrafricaine, le Nord-Est du Nigéria, au Sud Soudan), sans oublier le rallongement d'autres conflits (Somalie, RDC, Darfour...).

En 7 ans (2011-2017), les côtes africaines de la Méditerranée ont vu partir 813 000 migrants irréguliers, dont 756 000 (soit 93%) ont traversé la Méditerranée centrale, contre seulement 57 000 par la Méditerranée occidentale. Ajoutée aux traversées enregistrées en Méditerranée orientale dans les années 2014-2016 (soit 1 056 000 migrants), l'Union Européenne fait face à l'une des crises migratoires et d'asile les plus aiguës de l'après deuxième guerre mondiale

La Méditerranée centrale est ainsi devenue la principale zone des traversées en direction de l'Italie principalement. La Libye, sans gouvernement stable ni forces

de sécurité unifiées, est ainsi devenue, depuis 2011, la plateforme des trafics de migrants et de traite des personnes, conduits par les réseaux criminels depuis les profondeurs du continent en direction des côtes libyennes, pour les embarquer ensuite en direction de côtes italiennes.

Depuis trois ans, l'UE n'a pas cessé de multiplier les déclarations, les communications, les agendas et les plans d'action qui visent, tous, à limiter les arrivées en Europe et externaliser les contrôles. Le résultat en est la perturbation des missions humanitaires de sauvetage en Méditerranée, la mise en place de fonds européens destinés à aider les pays nord-africains et sahéliens qui s'engagent à bloquer les flux de migrants irréguliers vers l'Europe, le financement d'organisations des Nations Unies pour le rapatriement des migrants bloqués en Afrique du Nord.

Zone de transit et de départs irréguliers, le Maghreb et l'Afrique sont visés par ces politiques. Le Maroc et la Tunisie ont ainsi été amenés à signer les déclarations politiques du Partenariat de Mobilité qui vise à conditionner la facilitation de visas par la réadmission des migrants expulsés d'Europe par les pays de départ ou de transit. Mais, ces deux pays tentent de résister à ces pressions et refusent le principe de la réadmission des ressortissants des pays tiers, c'est-à-dire les migrants d'Afrique subsaharienne.

La Libye, principal pays de départ sur la rive Sud de la Méditerranée, a dû signer des accords avec l'Italie pour former les garde-côtes libyens à contrôler les frontières maritimes et à arraisonner les embarcations en vue de les refouler vers la Libye et de les incarcérer dans les centres de détention. Ces centres, où des faits d'abus, de violence, et de meurtres, sont rapportés par des témoignages concordants, sont dénoncés par, non seulement les organisations de la Société civile, mais aussi par l'Union européenne et par les Nations -Unies. Malgré les engagements du gouvernement d'entente nationale, reconnu par les Nations -Unies, il existe un large consensus (surtout du fait des collectivités locales libyennes) pour refuser l'externalisation et faire de la Libye un vaste espace de détention des migrants subsahariens¹⁹⁸ et de traitement des demandes d'asile.

L'Algérie est aussi approchée pour s'engager sur la voie de la négociation du Partenariat de Mobilité avec l'UE.

198 Il faudrait rappeler les nombreux rapports et témoignages publiés par la presse, par les ONG et par les organisations internationales décrivant les différentes formes d'abus et de violences, parfois meurtrières, subies par les migrants en Libye, tant à l'intérieur comme en dehors des centres de détention, dont beaucoup sont contrôlés par les milices et les bandes armées. Les derniers rapports (dont celui de CNN) sur la traite des migrants en Libye ne font qu'amplifier les soupçons sur le caractère récurrent de ce type d'abus et de violences.

Au Sud du Sahara, cinq pays (le Niger, le Mali, le Sénégal, le Nigéria et l’Ethiopie) ont signé des accords migratoires séparés avec la Commission européenne. Comme pour les pays du Maghreb, ces accords visent à conditionner l’aide au développement, les relations commerciales et d’autres politiques européennes, à l’engagement de ces pays subsahariens pour réadmettre les migrants expulsés d’Europe et pour perturber les réseaux et les routes migratoires et à surveiller leurs territoires pour empêcher les départs et le transit vers l’Afrique du Nord puis l’Europe.

Une nouvelle approche des relations migratoires avec le continent? Perspectives démographiques et potentiels humains et économiques

Les pays du Maghreb¹⁹⁹ doivent faire face dans les décennies à venir à un contexte migratoire très délicat dont ils doivent anticiper les effets et y apporter les réponses. Parmi les questions auxquelles des réponses doivent être apportées nous pouvons citer :

Que faire face à l’engorgement migratoire en Afrique? Comment se désengager des logiques des politiques migratoires européennes vis-à-vis de l’Afrique et penser autrement nos relations migratoires directes avec le continent ?

Les pays du Maghreb doivent d’abord commencer par penser autrement leurs relations migratoires avec l’Afrique au Sud du Sahara, en fonction de leurs propres intérêts et des perspectives de l’évolution démographique et économique du continent.

En d’autres termes : jusqu’à quel degré devons-nous ouvrir, ou entrouvrir, les portes de la migration au profit des Africains du Sud du Sahara et inversement, jusqu’à quel degré les pays du Continent ont intérêt à ouvrir leurs portes aux jeunes, aux commerciaux, aux ingénieurs et aux entrepreneurs du Maghreb ? C’est la quadrature du cercle que les deux parties doivent arrondir.

Les décideurs Maghrébins doivent prendre en compte plusieurs paramètres dans la conception des stratégies de leurs pays en matière de positionnement et de présence en Afrique. Ils doivent, en premier lieu, réfléchir aux conditions de la

¹⁹⁹ Je vise en premier lieu le Maroc et la Tunisie et, secondairement, l’Algérie même si sur le long, et peut-être même le moyen, termes, cette dernière sera dans la même configuration que les deux premiers.

mobilité humaine et de la migration avec les pays du Sud du Sahara où ils veulent s'implanter, développer des activités et des échanges ou créer des entreprises.

Le développement des échanges économiques avec le continent ne peut réussir sans un examen des conditions d'entrée et de séjour des ressortissants maghrébins en Afrique et des Africains du Sud du Sahara au Maghreb. Vouloir rejoindre les ensembles économiques régionaux en Afrique ou y acquérir des parts de marché ne peut réussir sans une nouvelle approche de la mobilité avec le continent.

La sécurisation des frontières et de la circulation des personnes, ainsi que la résolution et la prévention des conflits, sont une autre condition pour le développement d'une migration qui pourrait finir par contribuer à la prospérité et au bien-être de groupes et de communautés entières dans chaque pays ou région.

La démographie africaine est, au même temps, un potentiel et un défi pour les pays du Maghreb. Comment tirer des profits réciproques de l'avenir démographique du continent ? Sans verser dans l'alarmisme, cette nouvelle approche ne peut ignorer la réalité démographique du continent aujourd'hui, ni ignorer les projections de sa population dans les décennies à venir (cf. encadré ci-dessous).

Le diagnostic démographique :

Avec moins de 100 millions d'habitants (94,5 millions en 2016), le Maghreb ne représente que 7% de la population de l'Afrique (1,2 million en 2016).

Le voisinage sud du Maghreb, à savoir l'Afrique subsaharienne (avec 516 millions d'habitants), compte 5,5 fois la population du Maghreb.

Certains spécialistes de l'Afrique craignent que ce continent ne soit qu'au début de l'explosion de sa démographie. Les projections (Nations-Unies, INED...) situent la population africaine à environ 2,5 milliards en 2050, soit le double de la population actuelle.

Cette explosion est accompagnée d'un déficit de développement et de services sociaux, ce qui se traduit par des taux de pauvreté très élevés

Nous pouvons mettre l'accent sur deux effets majeurs de cette explosion démographique du continent qui sont la croissance accélérée du nombre des jeunes et la croissance rapide de la population des villes .

L'Afrique subsaharienne enregistre le taux le plus élevé de jeunes dans sa population : 70% de ses habitants ont moins de 30 ans (ONU), soit 360 millions de personnes et plus de 800 millions pour l'ensemble du continent.

Avec un taux de 40% de population totale vivant dans les villes africaines, celles-ci comptent aujourd'hui 440 millions d'habitants, mais atteindront 1,2 milliard de citoyens en 2015

Comment tirer des profits réciproques de l'avenir démographique du continent ?

Les pays du Maghreb doivent réfléchir aux moyens de tirer profit des « dividendes » de la démographie africaine :

- une jeunesse de plus en plus formée et ouverte sur le monde qui peut devenir un atout pour les ressources humaines du Maghreb, si les portes de la mobilité et de l'entrée de ces pays leur sont ouvertes ;
- une population jeune ayant besoin de formation académique et professionnelle que peuvent fournir les pays d'Afrique du Nord, que ce soit au Maghreb même ou dans les pays au Sud du Sahara. Dans un cas comme dans l'autre, ceci nécessite la mise en place de politiques migratoires actives (d'émigration et d'immigration) en direction du voisinage Sud ;
- les jeunes africains, nombreux et de plus en plus formés, comme leurs pairs maghrébins, chercheront toujours des débouchés pour échapper au

chômage et à améliorer leur quotidien. Dans ce cas, les pays du Maghreb ne peuvent se permettre de fermer leurs marchés du travail à ces jeunes alors qu'ils cherchent à se servir des leurs et les encourager à conquérir les marchés économiques au Sud ;

- enfin, l'une des autres « dividendes » de la démographie africaine est l'énorme capacité du marché de consommation qui émerge sur le continent, que ce soit à l'échelle générale ou au niveau des élites et des classes moyennes, surtout dans les villes. Un marché de consommation avec des capacités d'absorption exponentielles qui nécessitent des politiques migratoires réciproques, visant l'assouplissement des contrôles aux frontières et la facilitation de la circulation des opérateurs économiques et des professionnels du commerce international entre le Maghreb et les pays Subsahariens.

Il est évident que la première conclusion qui est généralement tirée de ce constat, est que cette explosion démographique se traduit déjà, et continuera à se traduire, par une déferlante migratoire, interne ou externe à l'Afrique, vers toutes les zones de stabilité politique et de prospérité économique qui peuvent se situer aussi bien sur le continent qu'à l'extérieur.

La démographie devient, ainsi, un moteur de la migration si les réponses aux besoins des populations africaines ne sont pas satisfaites dans les domaines des services sociaux (santé et éducation), de l'emploi, des revenus et de la sécurité. Or, justement, nous considérons que le Maghreb peut contribuer à répondre à ces besoins dans le cadre aussi bien bilatéral que multilatéral.

Les domaines suivants peuvent servir de cadre à cette coopération :

- Les déficits et les insuffisances des services sociaux sont une opportunité pour aider les partenaires du voisinage méridional à apporter des réponses de la part des pays du Maghreb, aux besoins des populations africaines en matière de santé, d'éducation et de formation.
- Les villes africaines, d'aujourd'hui comme celles du futur, auront des besoins sans limites pour être planifiées, aménagées, gérées et équipées dans les domaines de l'habitat, des infrastructures routières et urbaines (réseaux d'assainissement, d'eau et d'électricité...) et des services. Les pays du Maghreb peuvent y contribuer par leur savoir-faire et par les compétences humaines. La coopération multilatérale tripartite (Pays du Maghreb/pays d'Afrique et pays du Nord et/ou organisations internationales).

- En outre, le Maghreb peut servir de « Hub » de la mobilité et de la circulation des personnes entre l'Afrique Subsaharienne et la Méditerranée. C'est, à côté de la conquête des parts de marché sur le continent, l'un des potentiels les plus promoteurs que peuvent engendrer la migration et la mobilité des Maghrébins en direction du Sud et des Africains du Sud du Sahara en direction du Maghreb et de la Méditerranée. Le transport aérien, dans le cadre de l'Open Sky, sera le principal support de cette mobilité et connaîtra des taux de croissance à deux chiffres sur de longues années.
- Les échanges humains et la culture de la tolérance et de la coexistence, seront un défi majeur à relever des deux côtés du Sahara et conditionneront (dans les deux sens) l'épanouissement de la mobilité, qui doit être accompagnée par des programmes culturels, des jumelages, des échanges de jeunes et de sensibilisation aux valeurs universelles...

Conclusion

Au terme de cette courte réflexion, il est évident d'admettre que les propositions et les arguments avancés mettront du temps pour pouvoir être mis en œuvre pour des raisons d'ordre historique, sociologique, économique et politique.

D'abord, il faudrait du temps pour asseoir des rapports durables avec la rive Sud du Sahara, après tant de siècles de relations organiques avec la rive Nord de la Méditerranée. Les populations de peau noire (même citoyennes de ces pays) restent objet de plusieurs formes de rejet, de discrimination, voire de violence. Les rapports des sociétés maghrébines à l'altérité demeurent un grand chantier.

Les mutations économiques globales, ainsi que les stratégies des principales parties prenantes dans les différents regroupements régionaux, peuvent laisser sur les marges de petits pays (tels que la Tunisie, le Maroc, ou l'Algérie), sans envergure économique significative, qui plus est, ne sont même pas membres d'une communauté économique effective.

Enfin, les pays du Maghreb risquent, dans leurs relations avec l'Afrique au Sud du Sahara, de cloner le modèle de l'approche migratoire développée par nos voisins de la rive Nord de la Méditerranée : oui à l'ouverture des marchés et à la libre circulation des biens, non à la libre circulation des personnes.